

CINEMA LE STUDIO ACCES AU PERSONNEL DE LA SOUS-PREFECTURE
--

Intervention de **Magali CONESA**,
Conseillère municipale - Groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Cette délibération prévoit un droit d'entrée au Cinéma Le Studio de 4€ pour le personnel de la Sous-préfecture de Grasse.

Cette tarification donne néanmoins lieu à **plusieurs** remarques.

En effet, rappelons que **le tarif d'entrée normal est à 7 €, le tarif réduit à 5,50 €.**

Le tarif particulier de 4€ s'applique pour une catégorie restreinte de personnes :

- les jeunes de moins de 14 ans,
 - les membres de Grasse Activités Séniors,
 - les membres adhérents du ciné-club LE CINEMA AU PARFUM
 - les étudiants de Grasse Campus en Pays de Grasse
- et
- le personnel de la Sous-préfecture

Premièrement, **le personnel de la Ville de Grasse** (Comité des Œuvres Sociales), **nos agents municipaux**, pour bénéficier du tarif de 4€ la place doivent **acheter un carnet** de 10 places.

Ensuite, **il est surprenant que la catégorie des jeunes de moins de 18 ans**, des lycéens et étudiants **grassois** ait un tarif réduit à **5,50 € la place** alors que les étudiants de « Grasse Campus en Pays de Grasse » **bénéficient**, eux, d'un tarif à **4 € la place**.

Qu'est-ce qui justifie qu'un élève du Lycée Amiral de Grasse ou du Lycée Tocqueville paie sa place 1,50 € de plus qu'un étudiant de « Grasse Campus en Pays de Grasse » ?

Cette remarque peut s'appliquer aussi pour les associations grassoises de cinéphiles qui bénéficient d'un tarif de 5,20 € quand les membres du ciné-club ont un tarif de 4 €.

En bref, **on est en présence de 5 tarifs différents** dont on ne comprend pas toujours la pertinence.

Nous pensons qu'il y a lieu de réfléchir et de mettre en place une tarification plus simple, plus juste et plus cohérente, mais également plus incitative compte tenu de la situation de notre cinéma.